

Alors que trois ans ont passé depuis le coup d'Etat au Myanmar, on se souvient de la plainte pour génocide déposée contre cet Etat par la Gambie. Mais la Gambie peut-elle se poser en modèle?

La Gambie, un moteur de justice?

JEAN CLAUDE VIGNOLI

Justice internationale ▶ Le 9 janvier 2024, le président gambien, Adama Barrow, a été récompensé par la Conférence africaine pour la promotion de la paix¹ pour son engagement pour la justice internationale. Lors de la remise du prix, il a déclaré être honoré de «symboliser l'engagement pour la paix [...] en Afrique»; si la Gambie est ainsi louée, c'est qu'en 2019, le petit pays d'Afrique de l'Ouest est devenu le premier Etat dans l'histoire à saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ) pour violation de la «Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide». Sa plainte a été déposée contre le Myanmar pour ses agissements envers la minorité rohingya. Elle résonne aujourd'hui en écho à la plainte de l'Afrique du Sud contre Israël devant la même instance pour génocide à Gaza.

Ndaté Dieng, une avocate genevoise et vice-présidente de la «Fondation pour la Conférence africaine pour la promotion de la paix», organisme lié à la Conférence et qui a remis le prix au président, souligne l'espoir qui repose sur le président Barrow: «Sans connaître l'avenir, j'ose espérer que le président gambien a conscience des attentes générées. L'universalité des droits humains ne peut se concrétiser qu'à travers la paix; la justice, le développement et les droits humains sont des valeurs qui appartiennent à l'humanité toute entière.»

Adama Barrow a mis fin au règne de l'ancien autocrate gambien Jammeh en 2017. L'aspiration démocratique se décline alors avec de nombreuses réformes: une commission de vérité, réconciliation et réparations est mise sur pied et l'on cherche des mécanismes garde-fous pour éviter que le pays ne retourne aux horreurs du passé: «Il faut avoir conscience de l'impact généré par ces années



Une première audience avait eu lieu le 10 décembre 2019 devant la CIJ à la Haye dans le cas Gambie contre Myanmar, avec ici Abubacarr Tambadou, alors ministre gambien de la Justice et en arrière plan à droite la cheffe de gouvernement de facto à l'époque Aung San Suu Kyi. KEYSTONE

de dictature sur la mentalité gambienne, explique Essa Njie, chercheur gambien en relations internationales aux Etats-Unis, la Gambie connaît alors un élan vers une démocratisation, et cherche à se positionner régionalement comme pays défenseur des droits humains.» Cet esprit guide la Gambie lorsqu'elle devient le neuvième pays du continent à reconnaître la compétence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, à la fin 2018.

Une initiative de la Conférence islamique Mais le petit pays enclavé débat également avec ses partenaires de l'Organisation de la conférence islamique (OIC) en 2019 de la possibilité de poursuivre le

Myanmar pour crime de génocide. Certains de ses membres, après avoir visité les camps de réfugiés rohingyas au Bangladesh, hésitent sur la marche à suivre: comment poursuivre le Myanmar auprès de la Cour pénale internationale pour génocide, sachant que peu de nations de l'OIC ont ratifié la convention liée? Arsalan Suleman, avocat étatsunien et spécialiste du droit international, suggère les avantages de la CIJ lors d'une rencontre en 2019 avec M. Abubacarr Tambadou, alors ministre de la Justice gambien: «Certains pays avaient l'ambition de forcer le Myanmar à répondre de ses crimes, mais seule la Gambie était prête à s'impliquer. Le ministre Tambadou sentait que cela devrait être son pays qui

devrait poursuivre le Myanmar, car n'étant pas limité par des réserves à la convention contre le génocide que d'autres nations avaient émises. Il fit cette proposition au président Barrow, qui l'approuva», relate-t-il. Fin 2019, la Gambie se lance dans la mêlée juridique, et requiert les services du cabinet d'avocat de Suleman pour mener la plainte contre le Myanmar. Au fil des années, le pays africain cherche à se présenter comme un exemple de transition démocratique réussie et inspire même l'Afrique du Sud dans sa toute récente plainte contre Israël.

«Activistes emprisonnés» Mais des voix dissonantes cherchent à questionner ce

«modèle de réussite». L'ONG Article 19, spécialisée dans la liberté de la presse, appelle en juin 2022 à «cesser les attaques [du gouvernement gambien] envers les journalistes et les défenseurs des droits humains». Le journaliste Sanna Camara, exilé durant la dictature de Jammeh et qui est retourné dans son pays dès que les résultats des élections en 2017 ont confirmé la fin du régime dictatorial, critique également la situation actuelle: «Même si aujourd'hui les gens ne sont plus kidnappés ou torturés, les promesses du président Barrow ne sont pas tenues. Des reporters et des activistes continuent à être emprisonnés et des lois cruciales pour lutter contre la corruption ne sont pas votées.

Je n'ai pas l'impression que le président travaille pour la paix dans le pays», se lamente le reporter venu en Suisse pour couvrir le procès d'Ousman Sonko, l'ancien ministre de l'Intérieur jugé au Tribunal pénal fédéral de Bellinzone pour torture et viols commis sous l'ère de Jammeh. «Le fait que Sonko doive justement être jugé hors de Banjul démontre bien que le président actuel n'a pas la détermination nécessaire pour changer le pays», conclut-t-il.

La Gambie chercher à se présenter comme un exemple de transition démocratique réussie

Le chercheur Essa Njie confirme les incohérences internes: «Le gouvernement de Barrow pardonne beaucoup de criminels condamnés par la justice gambienne, et beaucoup d'anciens alliés de Jammeh ont obtenu des postes-clé, aussi bien au gouvernement qu'au parlement. Les choses ont peu changé.»

Si elle ne doit pas aveugler, la plainte gambienne, une première en Afrique, avive des espoirs sur le continent. Sanna Camara s'en fait l'écho: «Je crois vraiment que quelque chose est en train de changer en Afrique. Les populations sont plus conscientes de leurs droits. La nouvelle génération de citoyens veut la démocratie et le respect des droits humains, et les turbulences actuelles ne devraient pas nous tromper; notre continent se dirige vers plus de justice.» I

¹Une initiative conjointe du gouvernement mauritanien et du Forum d'Abou Dhabi pour la paix.

Pluie de plaintes contre le Myanmar

Plusieurs initiatives de justice internationale sont en cours pour le Myanmar. La Cour internationale de justice (CIJ) a engagé des poursuites contre l'Etat, tandis que la Cour pénale internationale (CPI) et un tribunal national argentin ont ouvert des enquêtes pénales contre des individus. Les dossiers devant la CIJ et en Argentine portent sur des allégations de génocide, tandis que l'affaire devant la CPI porte sur la déportation en tant que crime contre l'humanité. Toutes ces affaires concernent des crimes commis à l'encontre des Rohingyas.

Les Nations unies ont également mis en place un organe de collecte de preuves à Genève, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (IIMM), qui a pour mandat de «collecter, préserver et analyser les preuves, et de préparer des dossiers à partager avec les tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux compétents». Créé à l'origine pour enquêter sur les

crimes commis contre les Rohingyas, son mandat a été étendu après le coup d'Etat pour inclure les nouveaux crimes internationaux commis au Myanmar.

Toutes ces juridictions ont été lentes, comme le reconnaît Kaoru Okuizumi, directeur adjoint de l'IIMM. «La justice internationale est un travail de longue haleine», déclare-t-elle à Justice Info. «C'est notre message clé lorsque nous nous engageons avec la société civile.»

En septembre 2018, la CPI a autorisé son procureur à ouvrir une enquête sur la situation au Bangladesh/Myanmar, mais elle n'a commencé qu'en novembre 2019. Il n'y a pas de résultats visibles à ce jour. «Depuis qu'il a pris ses fonctions en juin 2021, le procureur de la CPI, Karim Khan, s'est efforcé d'accélérer les mesures relatives à cette situation, notamment en renforçant la présence sur le terrain de l'équipe d'enquête», a déclaré son service de presse à Justice Info, lorsque nous l'avons interrogé sur les progrès accomplis.

Les Nations unies ont également mis en place un organe de collecte de preuves à Genève

«Depuis qu'elle a eu accès aux camps de réfugiés de Cox's Bazar au début de l'année 2022, l'équipe [d'enquête] a fait des progrès significatifs dans les entretiens avec les victimes/survivants rohingyas.» Lorsqu'on lui a demandé des précisions sur l'équipe et ses visites dans les camps, le service de presse de l'accusation a déclaré qu'il ne pouvait pas donner plus de détails «pour des raisons de confidentialité».

En novembre 2019, la Gambie a saisi la CIJ. Le petit pays d'Afrique de l'Ouest accuse le Myanmar d'avoir violé la Convention sur le génocide dans ses attaques contre la minorité rohingya, notamment lors des opérations militaires de 2016 et 2017 qui ont conduit à un exode massif de cette population majoritairement musulmane vers le Bangladesh voisin. En juillet 2022, soit près de trois ans plus tard, la Cour s'est déclarée compétente pour juger l'affaire. La Gambie a jusqu'au 16 mai de cette année pour déposer son der-

nier dossier, tandis que le Myanmar a jusqu'au 16 décembre, selon une ordonnance de la CIJ. Cela signifie qu'aucun jugement sur le fond ne peut être attendu avant au moins 2025.

Ouverte en novembre 2021 en vertu du principe de compétence universelle, l'affaire en Argentine pourrait donner lieu à des mandats d'arrêt plus rapidement, selon l'avocat Tomás Ojea Quintana, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le Myanmar, qui représente aujourd'hui les victimes et les plaignants dans cette procédure. Le 6 décembre 2023, la Burmese Rohingya Organisation UK (Brouk) a demandé à la Cour de délivrer des mandats d'arrêt à l'encontre de sept responsables du Myanmar, dont l'actuel chef militaire Min Aung Hlaing, qu'elle considère comme «responsables du génocide perpétré contre le peuple rohingya».

JULIA CRAWFORD, JUSTICEINFO

Extraits d'un article plus complet à lire sur Justiceinfo.net. «Myanmar: trois ans après le coup d'Etat, quels espoirs de justice?»